



Projet pédagogique

Accueil périscolaire

Groupe scolaire Vira Souleù
Année scolaire 2019/2020

Table des matières :

Préambule	2
Le projet éducatif du SIVoM Val de Banquière	3
La commune de La Trinité	5
Situation géographique	5
Histoire	5
Infrastructures	6
Le groupe scolaire Denis Delahaye	8
Organigramme de l'accueil périscolaire :	9
Organigramme service enfance :	10
Objectifs généraux du temps périscolaire :	11
Accueil périscolaire du matin	11
Pause méridienne	13
Accueil périscolaire du soir	17
Règlement intérieur et charte éducative	20
Sécurité et santé	21
Communication	22
Avec les familles.....	22
Avec les enseignants.....	22
Avec le SIVOM.....	23
Avec la mairie.....	23
Les projets spécifiques	24
Animateurs ressources	24
Midi sportif en sortie	25
Les projets du service	25
Les projets clubs	26
Les projets thématiques	27
Les projets espace ludique	27
Les projets inter écoles	27
Le projet semaine du handicap	Erreur ! Signet non défini.
Les relations avec les agents mis à disposition	Erreur ! Signet non défini.
Accueil des enfants différents	28
Evaluation	30

Préambule

De nos jours, tous les professionnels de l'enfance s'accordent à dire que le temps de l'enfant est à prendre en compte dans sa globalité. En effet l'enfant n'est pas seulement un élève. Le contexte familial, social, culturel, ainsi que l'environnement personnel de chaque individu influent sur son évolution, son devenir d'adulte.

Il est donc nécessaire de prendre en compte le temps familial, le temps scolaire obligatoire, le temps péri et post scolaire, les temps extrascolaires ainsi que les périodes de congés (vacances scolaires, week- end) qui constituent l'ensemble des différents temps de vie de l'enfant.

La manière dont un enfant met à profit son temps libre est primordiale pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale.

Il convient donc de prévoir en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de CULTURES, une organisation harmonieuse du temps libre.

Les accueils périscolaires jouent un rôle social évident car ils s'organisent autour de la journée d'école de l'enfant et de leur temps en famille.

Les accueils périscolaires sont par ailleurs des lieux charnières où le partenariat entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, personnels de service, ATSEM, associations) permet à l'enfant de se construire de l'enfant d'aujourd'hui vers l'adulte de demain.

Scindés en trois temps différents (accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir) ces accueils proposent à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches et variés susceptibles de rétablir l'équité d'accès à des pratiques socio culturelles, notamment auprès de ceux qui sont les plus défavorisés.

Ces espaces de vie collective permettent également d'agir en complémentarité des deux autres pôles éducatifs que sont la famille et l'école au travers d'apprentissages favorisant l'épanouissement de l'enfant et l'acquisition de compétences sociales.

Les temps périscolaires sont organisés par délégation de la Mairie de La Trinité par le SIVOM Val de Banquière.

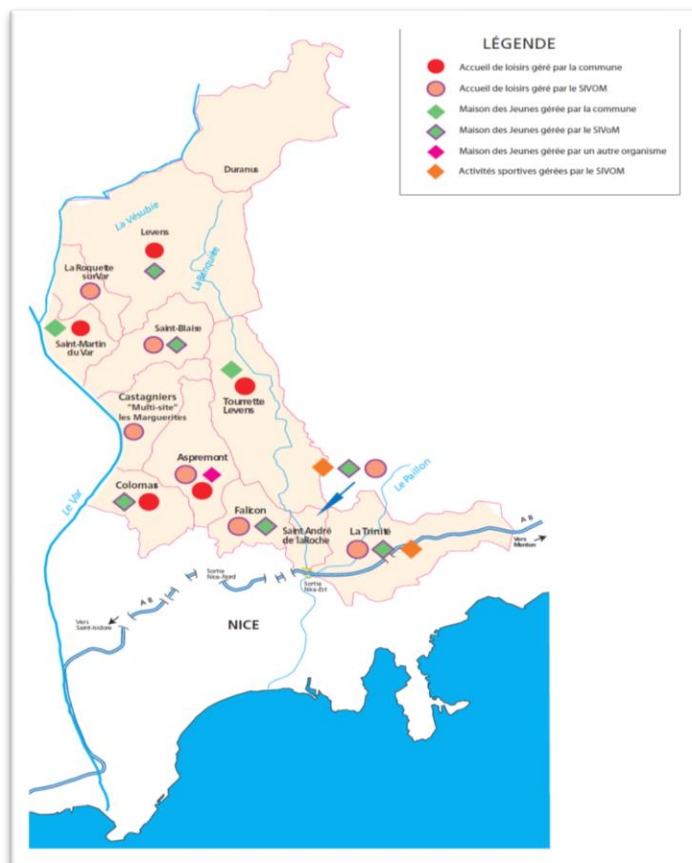
Le SIVOM Val de Banquière déclare auprès des services de la DDCS les trois temps d'accueils et est soumis à la réglementation jeunesse et sports en vigueur dans le cadre de l'organisation d'accueils périscolaires déclarés sans PEDT pour la commune de La Trinité.

Ainsi le taux d'encadrement applicable est le suivant :

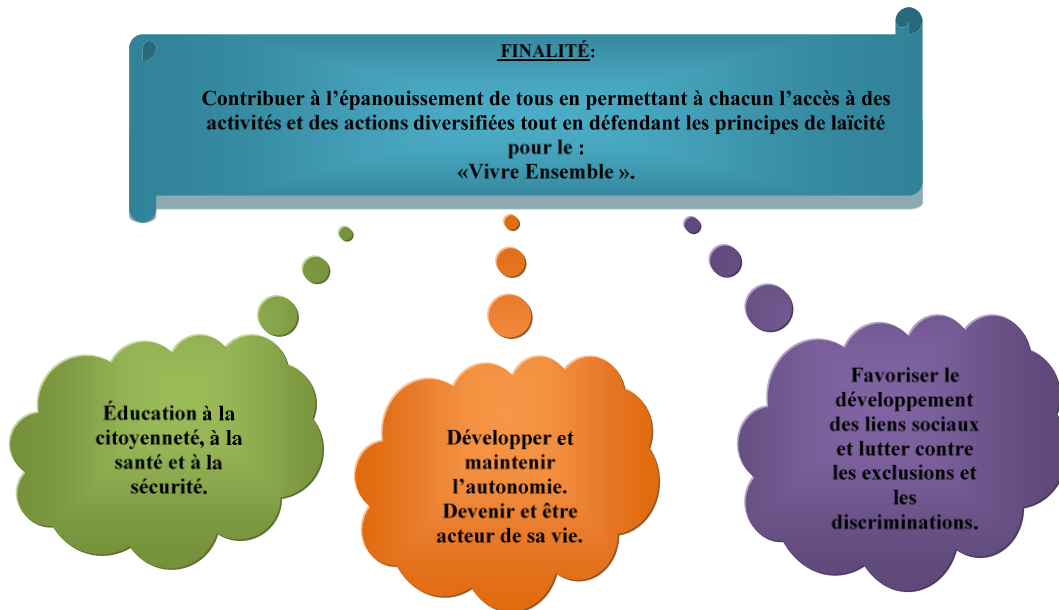
- 1 directeur responsable diplômé de l'accueil périscolaire
- 1 animateur pour 10 enfants chez les moins de 6 ans
- 1 animateurs pour 14 enfants chez les plus de 6 ans.

Le projet éducatif du SIVOM Val de Banquière

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière a été créé en 1994. Son siège se situe à la mairie de Saint-André de la Roche. Aujourd'hui, le SIVOM Val de Banquière regroupe 12 communes : Aspremont, Castagniers, Colomas, Duranus, Falcon, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-André de la Roche, Saint-Blaise, Saint-Martin du Var, Tourrette-Levens, La Trinité soit environ 40 000 habitants.



1- FINALITÉ ET OBJECTIFS FONDAMENTAUX



L'éducation à la citoyenneté :

Contribuer à la mise en place d'une éducation citoyenne au sein des différentes structures d'accueils de loisirs en rendant les enfants, les adolescents et les jeunes adultes autonomes, responsables et acteurs de prévention.
Cet objectif permettra d'engager la réflexion de tous autour de la laïcité, du sens civique et du civisme.
La sensibilisation des différents publics portera également sur le respect de leur environnement au quotidien.

L'Éducation à la santé :

La lutte contre les conduites à risques est un objectif prioritaire.
Des actions de prévention des conduites addictives, des risques liés à la sexualité, au mal être de l'adolescent et à la nutrition doivent faire partie de nos projets.

L'éducation à la sécurité :

Engager auprès des différents publics des actions permettant à chacun de prendre en charge sa propre sécurité et celle des autres (sécurité routière, domestique, alimentaire...)

Développer, maintenir l'autonomie et être acteur de sa vie :

Aider, guider et accompagner les enfants et les adolescents dans la gestion et l'organisation de leur temps libre.
La participation des différents acteurs à la vie des structures, de leur commune est vivement encouragée afin d'encourager la prise de responsabilité et l'engagement.
Permettre et mettre à disposition des publics et des familles l'information concernant tous les aspects de la vie (temps libre, santé, orientation, famille...)

Favoriser le développement des liens sociaux et lutter contre les exclusions et les discriminations :

Promouvoir la vie en société et la socialisation au sein des structures de loisirs, ainsi que la libre expression.
Favoriser le lien social et les échanges ainsi que privilégier les rencontres durant les temps d'animation ainsi que durant tous les temps informels.
Favoriser les échanges et les rencontres intercommunales à l'échelle du territoire.
Apprendre à écouter les autres et à accepter les différences.

Développer des actions de développement des compétences psychosociales :

Promouvoir la santé et le bien être par des actions éducatives de loisirs.
Orienter et accompagner en vue de l'insertion des enfants et des jeunes en difficulté.
Permettre le développement ou la revalorisation de l'estime de soi et de l'autonomie visant l'acquisition de compétences psychosociales nécessaires pour être acteur de son « devenir ».
Renforcer les connaissances et les compétences psychosociales des professionnels pour ainsi faire évoluer nos actions auprès des différents publics.

Soutenir la fonction parentale :

Mettre en œuvre des actions s'adressant aux familles afin de mieux satisfaire aux intérêts de l'enfant en intervenant auprès des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

La commune de La Trinité

Situation géographique

La Trinité (*la Ternita-Vitour* en Niçois) est une commune française située dans le département des Alpes-Maritimes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle a aussi été appelée La Trinité-Victor en l'honneur de Victor-Emmanuel I^{er} (Albertville doit aussi son nom à la Maison de Savoie).

Ses habitants sont appelés les *Trinitaires*. Jusqu'en 1860, le nom officiel en italien était *Trinità Vittorio*.

La Trinité

Population : 10 303 hab.

Altitude : 72 mètres

Superficie : 15 km

Histoire

Construite le long de la rivière du Paillon, La Trinité est aujourd'hui une commune industrialisée de la banlieue niçoise, avec un habitat moderne et dispersé. Ancien hameau de la commune d'Èze dont il fut détaché en 1818, appelée d'abord La Trinité-Victor en l'honneur de Victor-Emmanuel I^{er}, roi de Sardaigne, avant de devenir simplement La Trinité en 1951.

La Trinité possède une église de style néo-classique (qui serait une copie de la « Gran Madre di Dio » de Turin), d'une fontaine datée de 1654, de placettes tranquilles, de quelques façades colorées repeintes de couleurs pimpantes... et même des ruines d'un château médiéval. Il faut emprunter le vieux chemin de Laghet pour découvrir les restes d'une tour de garde et d'un pont-levis, tous deux datant du XI^e siècle Enfin, une borne milliaire témoigne encore du passage de l'antique via Julia Augusta.

Le sanctuaire Notre-Dame de Laghet Notre-Dame de Laghet, qu'on atteint par une petite route qui serpente dans les oliviers, est un monastère qui fut construit au XVII^e siècle, suite à l'apparition de miracles en ce lieu. Une réputation « miraculeuse » qui ne fit que croître, jusqu'à devenir aujourd'hui le principal centre de pèlerinage de Provence orientale et d'Italie du nord.

Population

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1838. À partir de 2006, les populations légales des communes sont publiées annuellement par l'Insee. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants les recensements ont lieu chaque année à la suite d'une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements, contrairement aux autres communes qui ont un recensement réel tous les cinq ans.

En 2016, la commune comptait 10 083 habitants en diminution de 1,44 % par rapport à 2011 (Alpes-Maritimes : +0,23 %, France hors Mayotte : +2,44 %).

Évolution de la population

1838	1848	1858	1861	1866	1872	1876	1881	1886
1 393	1 424	1 451	1 459	1 468	1 349	1 235	1 250	1 301

Évolution de la population

1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936
1 443	1 282	1 338	1 419	1 664	1 404	2 625	2 875	2 941
1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
2 589	3 102	3 625	4 787	7 068	8 279	10 197	10 046	9 925

Évolution de la population

2011	2016	-	-	-	-	-	-	-
10 230	10 083	-	-	-	-	-	-	-

Nombre d'habitants par classe d'âge à la Trinité

Données 2015	La Trinité : nombre habitants	% de la population	Moyenne des villes
Moins de 15 ans	2 014	19,7 %	18,1 %
15 - 29 ans	1 585	15,5 %	13,5 %
30 - 44 ans	1 969	19,3 %	18,5 %
45 - 59 ans	2 023	19,8 %	21,8 %
60 - 74 ans	1 688	16,5 %	18,1 %
75 ans et plus	858	8,4 %	8,9 %

Structures enfance jeunesse :

PETITE ENFANCE







Pôle Petite Enfance "Li Calinous"

« Li Calinous » est la crèche intercommunale de La Trinité.

Construite en 2011 – Accueil de 3 mois à 4 ans – Agrément pour 45 places

- Établissement Multi-Accueil Intercommunal (ÉMAI) de 45 places accueillant les enfants de 7 h 30 à 18 h 30
- Une crèche familiale qui accueille les enfants de 7 h à 19 h
- Le lieu d'Accueil Enfants-Parents
- Le Relais d'assistantes maternelles

DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

	<p>Groupe scolaire Denis Delahaye</p>
	<p>Ecole Vira Souléu Maternelle</p>
	<p>Ecole Chêne vert maternelle et élémentaire</p>
	<p>Groupe scolaire La Plana</p>
	<p>Ecole maternelle Victor Asso élémentaire et maternelle</p>
	<p>Ecole Elémentaire Louis Lepeltier</p>

LE COLLEGE



Le groupe scolaire Vira Souleu

Situation géographique :

L'école de Vira Souleu se situe à l'adresse suivante 5 Avenue Jean Jaurès, 06340 La Trinité.

L'école bénéficie d'un cadre idéal, au calme, un petit coin jardinage est possible, une grande cour avec une structure adaptée au 3-5ans ainsi qu'un préau en cas d'intempérie.

Infrastructures :

Le jardin Tagnatti, la médiathèque et l'école de musique se trouve à proximité ce qui nous permet dans bénéficier lors des temps méridiens.

Public accueilli :

Les enfants accueillis à l'école Vira Souleu proviennent des quartiers aux alentours.

Ils sont originaires de familles aux origines sociales et culturelles variées.



L'effectif total des enfants scolarisés sur cette école se découpe comme suit :

Effectif total	
PS	19
PS / MS	21
MS / GS	20
GS	27

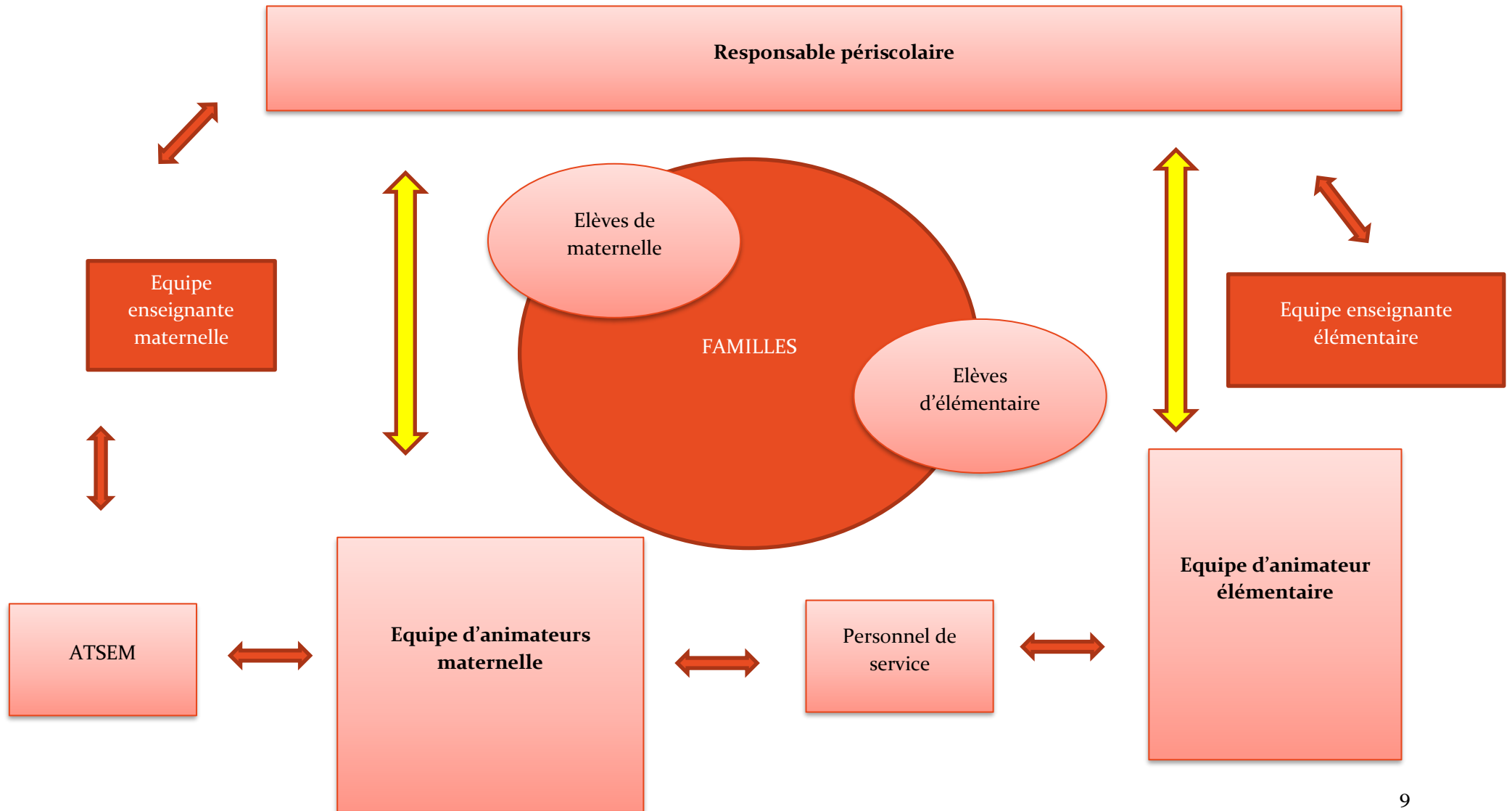
Effectifs maximum accueillis en périscolaire :

	Matin	Pause méridienne	Soir
Moins de 6 ans	13	82	23

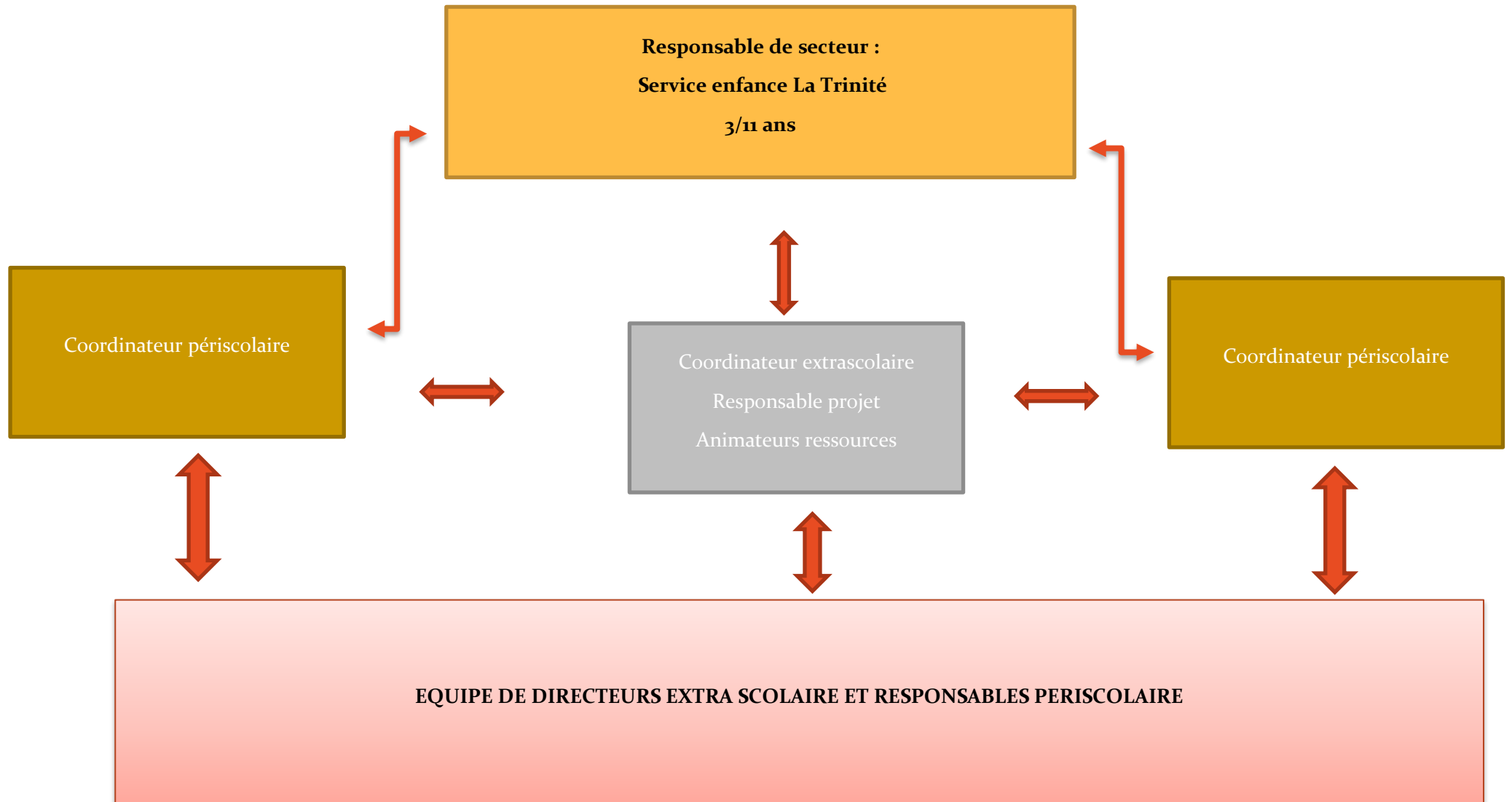
Légende :

- Lien fonctionnel 
- Lien hiérarchique 

Organigramme de l'accueil périscolaire :



Organigramme service enfance :



Objectifs généraux du temps périscolaire :

- ✓ Permettre aux familles de concilier leur vie professionnelle et familiale en assurant un accueil de qualité.
- ✓ Favoriser l'épanouissement de l'enfant par des actions éducatives complémentaires à celles de l'école et de la famille.
- ✓ Promouvoir une éducation à la citoyenneté au respect d'autrui et de l'environnement tout en favorisant l'accès à des pratiques de loisirs ludiques.
- ✓ Permettre à l'enfant de se socialiser et d'évoluer au sein d'un groupe.
- ✓ Développer l'autonomie de l'enfant et lui permettre de se responsabiliser.

Accueil périscolaire du matin :

Objectifs généraux :

- ✓ Permettre à l'enfant de démarrer la journée à son rythme ;
- ✓ Permettre à l'enfant de participer à des activités spontanées ;
- ✓ Permettre à l'enfant de participer au rangement.

Jours et durée de l'accueil : Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H20 à 8H20

Lieu d'accueil : « Hall d'entrée »

Déroulement :

Les accueils du matin se caractérisent par des arrivées échelonnées et par de petits nombres d'enfants. Il s'agit d'un temps où l'enfant doit être accueilli en douceur et pour lequel il n'y a pas nécessité de structurer des activités.

L'accueil est individualisé car l'enfant sortant de son sommeil, il est important de le laisser se réveiller à son rythme.

Des jeux calmes et des espaces ludiques sont mis à disposition des enfants afin de favoriser un début de journée respectueux de leur rythme biologique.

L'animateur est présent pour faciliter le démarrage de la journée de l'enfant mais aussi pour échanger avec les familles les informations importantes et faire le lien avec les différents acteurs du temps scolaire et périscolaire.

Les enfants peuvent circuler librement au sein d'un espace délimité.

L'animateur, lui est disponible pour lire une histoire, lancer un jeu de société et répondre à toutes sollicitations de l'enfant.

A la fin de l'accueil l'animateur est chargé d'accompagner les enfants de maternelle auprès des enseignants et transmet les éventuelles recommandations et/ou informations de la famille.

En pratique :

Les enfants sont en autonomie dès leur arrivée à 7h20 dans le Hall principal, afin de respecter le rythme de chacun ils sont libres de choisir parmi plusieurs activités.

Un animateur est en charge de cocher les enfants sur la liste d'appel.

La responsable est en charge d'aller ouvrir le portail afin de communiquer avec les familles et de répondre aux éventuelles questions.

A 8h15 les enfants et l'équipe d'animation rangent les jeux et le matériel qui a été mis à disposition, 8h20 passage aux toilettes des enfants pour être dispatché dans les classes par la suite.

Activités proposées :

- Jeux de constructions (Lego, puzzle ...)
- Jeux spontanés (voitures, dinette ...) : un coin avec un tapis est mis à disposition afin que les enfants puissent y accéder ;
- Livre ;
- Dessin libre ou coloriage.

Equipe du matin :

- 1 directrice BPJEPS LTP
- 1 animateur BAFA

Rôle du responsable :

Il n'est pas forcément présent physiquement sur le temps, mais il doit faire le lien entre les familles et l'école.

Son rôle passe par :

- Organiser l'accueil
- Gérer les absences et organiser les remplacements des animateurs, reportés les heures sur les fiches heures mensuelles
- Pointer les présences des enfants et reporter en fin de semaine sur le logiciel école soft
- Veiller à ce que le projet pédagogique et les objectifs soient mis en œuvre
- Evaluer le projet
- Transmets les informations auprès du personnel enseignant

Rôle de l'animateur :

- L'animateur périscolaire met en œuvre le projet pédagogique de l'accueil sous la responsabilité du responsable de l'accueil.
- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Il accueille l'enfant dans le calme.

- Il propose des activités en lien avec le projet et veille à respecter le rythme de l'enfant.
- Il est bienveillant
- Il transmet les informations importantes au responsable périscolaire.

Evaluation :

La responsable périscolaire organisera une réunion à chaque fin de période qui permettra, en fonction de critères définis, d'évaluer la qualité de l'accueil.

Pause méridienne

Objectifs généraux :

- ✓ Permettre à chaque enfant de prendre un repas équilibré en quantité adaptée dans le calme et dans le respect du rythme de l'enfant.
- ✓ Garantir la sécurité physique et psychoaffective de l'enfant.
- ✓ Favoriser l'apprentissage de l'autonomie, du respect d'autrui et du vivre ensemble.
- ✓ Favoriser l'accès et la découverte de nouvelles pratiques culturelles, sportives, d'expression...

Jours et durée de l'accueil : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12H00 à 14H00.

Lieu d'accueil :

- 1 salle BCD
- 1 Hall
- 1 Cour
- 1 Préau

Déroulement :

Le temps du midi des enfants, qui s'organise entre 12H00 et 14H00, appelé pause méridienne est un temps périscolaire.

Des adultes aux compétences différentes (personnel de restauration, animateurs, ATSEM) composent l'équipe éducative intervenant lors de ce temps et contribuent au bien-être et à l'épanouissement des enfants inscrits à la restauration scolaire.

Il est primordial qu'une bonne communication entre les différents acteurs éducatifs s'établisse car elle permettra de mieux atteindre les objectifs de ce temps important de la journée scolaire de l'enfant.

En effet, il est indispensable que tous les adultes s'accordent et appliquent les mêmes principes, règles de vie et attitudes et favorisent une continuité éducative en échangeant en amont sans quoi les enfants peuvent perdre leurs repères.

Enfin, le respect du rythme de l'enfant est essentiel au bon fonctionnement de ce temps et autant que faire se peut, s'adapter aux besoins de l'enfant et non pas l'inverse.

La pause méridienne doit rester un temps de pause permettant à l'enfant de récupérer et de déconnecter du temps scolaire.

Durant la pause méridienne, il faudra veiller à offrir à l'enfant des repères rassurants (respecter les affinités entre enfants, garantir le calme, favoriser la mise en place d'un climat convivial) mais aussi des repères structurants (espaces, adultes référents.)

Durant ces deux heures de temps périscolaires toutes les occasions sont bonnes pour aider les enfants à grandir. Mais il ne faut pas perdre de vue que durant ces moments-là les enfants évoluent plus librement que lors des temps de classe.

CELA PASSE PAR :

- Assurer des repères rassurants et sécurisants
- Organiser et poser des règles de vie (transparentes, cohérentes et compréhensibles)
- Proposer des activités ludiques favorisant la découverte de nouvelles pratiques artistiques, sportives et culturelles.
- Entretenir des relations bienveillantes à l'égard des enfants.
- Garantir un cadre sécurisé (nombre d'encadrants, contrôle des présences, prévention des accidents, soins, PAI...)
- Eveiller les enfants au goût, ne pas le forcer à manger mais les inviter à goûter
- Responsabiliser l'enfant lors des temps de repas (chef de table, self-

En pratique :

Le temps méridien sur l'école Vira Souleu fonction en deux services.

Service 1 (PS et PS/MS)	Service 2 (MS et MS/GS)
<ul style="list-style-type: none"> • 11h55 Récupère les enfants dans les classes ; • 12h00 Passage aux toilettes et lavage des mains ; • 12h05 Temps de restauration ; • 12h40 Fin du Repas + Rassemblement sous le Préau ; • 12H45 Départ des ATSEM (PAUSE) ; • 12h40 à 12h50 Retour au calme « Histoire ou Chanson » ; • 12h50 à 13h10 Jeux Libres sous formes d'ateliers spontanées ; • 13H15 Retour au calme rassemblement et histoire avant le dodo + retour des ATSEM ; • 13H20 Passage aux toilettes plus dortoir pour les plus petits ; • 13h20 à 13h45 Temps activités celons le thème de l'année ; • 13h45 à 13H53 Temps de jeux libres tous ensembles ; • 13H53 Retour des Maîtresses. 	<ul style="list-style-type: none"> • 11h55 Récupère les enfants dans les classes ; • 12h00 Rassemblement sous le Préau + présentation des activités et mis en place des jeux spontanées ; • 12h05 à 12h30 Temps d'activités et de jeux ; • 12H35 Rangement et retour aux calmes « Histoire » ; • 12h40 Passage aux toilettes + lavage des mains ; • 12h50 Temps de restauration ; • 13H15 Départ des ATSEM (PAUSE) ; • 13H45 Fin du Repas + Rassemblement sous le Préau ; • 13H20 Passage aux toilettes plus dortoir pour les plus petits ; • 13h20 à 13h45 Temps activités celons le thème de l'année ; • 13h45 à 13H53 Temps de jeux libres tous ensembles ; • 13H53 Retour des ATSEMS et Maîtresses.

Activités proposées :

- Ateliers manuels
- Activités d'initiation aux sports
- Jeux de société
- Activités en lien avec un projet de service
- Ateliers expression corporelle
- Ateliers lecture et écriture
- Ateliers petits jeux
- Grands jeux

Equipe du midi :

L'équipe de la pause méridienne se compose de :

- 1 directrice BPJEPS LTP
- 3 animateurs BAFA
- 1 animatrice non diplômée

Rôle du responsable :

- Il tourne sur les différents ateliers et en salle de restauration
- Il est soutien de l'équipe en cas de difficultés
- Il est une ressource pour aider à résoudre des situations conflictuelles entre enfants
- Il informe les parents en cas de blessures ou maladie et fait le lien avec le directeur de l'école et le service enfance du SIVOM
- Il est garant de la mise en œuvre des objectifs énoncés précédemment, du projet pédagogique et du fonctionnement de l'accueil.
- Il informe le secrétariat des absences des animateurs
- Il effectue un pointage quotidien et transmet les listes à chaque fin de semaine au secrétariat.
- Il fait le lien entre l'enfant, l'enseignant et la famille.

Rôle de l'animateur :

- Garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants
- Aider l'enfant à prendre son repas
- Soigner les enfants en cas de blessures
- Favoriser l'intégration de tous les enfants
- Sensibiliser à la découverte du goût
- Participer à l'éducation des enfants en participant à l'apprentissage de la politesse, de la tolérance et au respect des règles de vie
- Anticiper et gérer les conflits entre enfants
- Développer des notions autour de l'équilibre alimentaire
- Proposer et mettre en place des animations conformément au projet pédagogique
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie

Rôle de l'ATSEM :

- Garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants
- Aider l'enfant à prendre son repas
- Soigner les enfants en cas de blessures
- Favoriser l'intégration de tous les enfants
- Sensibiliser à la découverte du goût
- Participer à l'éducation des enfants en participant à l'apprentissage de la politesse, de la tolérance et au respect des règles de vie

Rôle de l'équipe de restauration :

- Assurer la préparation et la distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité (application des normes HACCP)
- Garantir l'hygiène et la propreté des locaux
- Informer le responsable périscolaire en cas de nécessité
- Être bienveillant à l'égard des enfants et respecter les principes du projet pédagogique

Régimes alimentaires particuliers :

Des repas de substitution sont proposés aux enfants dont les familles ont lors de l'inscription au SIVOM signalé un régime alimentaire particulier, sans porc.

Lorsque l'enfant a une allergie alimentaire, la famille doit en informer le SIVOM au moment de l'inscription et remplir un dossier PAI en se mettant en relation avec les services de la mairie et le directeur de l'école. Lors d'une réunion avec le médecin scolaire un protocole est acté et doit être mis en application.

En fonction de la décision du médecin scolaire l'enfant pourra soit bénéficier d'un repas Natama (repas fourni par le prestataire sans produits allergène) ou une éviction d'un aliment particulier, les animateurs à ce moment-là devront faire preuve de vigilance.

Pour les autres demandes, sans viande, végétarien, aucun menu de substitution n'est prévu. Les enfants se verront donc servir le repas proposé mais auront le choix de ne pas y toucher s'ils le souhaitent.

Evaluation

La responsable périscolaire organisera une réunion à chaque fin de période qui permettra en fonction de critères définis d'évaluer la qualité de l'accueil.

Accueil périscolaire du soir

Objectifs généraux :

- ✓ Permettre à chaque enfant de terminer la journée de classe en respectant son rythme
- ✓ Rendre l'enfant calme à sa famille
- ✓ Proposer des activités sous formes d'ateliers de découvertes, d'initiations et d'expérimentation en leur laissant le libre choix de participer.

Jours et durée de l'accueil : Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16H30 à 18H00.

Lieu d'accueil :

- Hall d'entrée
- Cour
- Préau.

Déroulement :

A la fin du temps de classe à 16H30 les enfants inscrits au périscolaire sont :

Pour les maternelles :

Les enfants inscrits sont soit récupérés dans les classes, soit déposés au point de rendez-vous par les enseignants. Les animateurs conduisent les enfants aux sanitaires puis proposent un goûter aux enfants, à la suite de quoi ils mettent en place différents ateliers en tenant compte du fait que l'enfant participe librement aux animations.

Activités proposées :

- Ateliers espace ludique
- Kit sportif et ateliers d'initiation sports
- Jeux de société éducatifs
- Aide aux devoirs
- Ateliers manuels

En pratique :

A la fin du temps de classe à 16H30 les enfants inscrits au périscolaire sont rassemblés dans le hall d'entrée afin de procéder à la première sortie.

Puis nous dirigeons les enfants dans la cour extérieur ou sont disposés des bancs (que nous sortons tous les jours en amont).

Suite à cela nous procédons à un passage aux toilettes ainsi qu'au goûter.

De 17h00 à 18h00 les enfants sont récupérés par les parents à des heures définis (toutes les 15 minutes) en accords avec le plan Vigipirate.

Les enfants sont en autonomie, afin que chacun soit libres de choisir parmi plusieurs activités :

- Jeux de constructions (Lego, puzzle ...)
- Jeux spontanés (voitures, dinette ...) : un coin avec un tapis est mis à disposition afin que les enfants puissent y accéder ;
- Dessin libre ou coloriage ;
- Jeux sportifs ;
- Activité manuelle.

Equipe du soir :

- 1 directrice BPJEPS LTP
- 1 animateur BAFA
- 1 animatrice BAFA présente durant 45 min

Les équipes se composent d'un responsable par accueil qui n'est pas toujours présent sur le temps d'accueil et d'animateurs en fonction du nombre d'enfants accueillis conformément à la réglementation et aux préconisations de l'OCDE pour l'étude, soit :

1 pour 10 maternels.

Rôle du responsable :

- Il est soutien de l'équipe en cas de difficultés
- Il est une ressource pour aider à résoudre des situations conflictuelles entre enfants
- Il informe les parents en cas de blessures ou maladie et fait le lien avec le service enfance du SIVOM
- Il est garant de la mise en œuvre des objectifs énoncés précédemment, du projet pédagogique et du fonctionnement de l'accueil.
- Il informe le secrétariat des absences des animateurs et propose une organisation pour leur remplacement
- Il effectue un pointage quotidien et transmet les listes à chaque fin de semaine au secrétariat et renseigne sur le logiciel école soft.
- Il fait le lien entre l'enfant, l'enseignant et la famille.
- Il est garant du respect de la législation en vigueur

Rôle de l'animateur :

- Garantir l'hygiène corporelle des enfants
- Soigner les enfants en cas de blessures
- Favoriser l'intégration de tous les enfants
- Participer à l'éducation des enfants en participant à l'apprentissage de la politesse, de la tolérance et au respect des règles de vie
- Anticiper et gérer les conflits entre enfants
- Proposer et mettre en place des animations conformément au projet pédagogique
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie et de la créativité.

Evaluation

La responsable périscolaire organisera une réunion à chaque fin de période qui permettra en fonction de critères définis d'évaluer la qualité de l'accueil.

Règlement intérieur et charte éducative

Les inscriptions ont lieu auprès de l'accueil du SIVOM au Palais des Sports de La Trinité.

Le dossier d'inscription est valable pour l'année scolaire à partir du moment où l'enfant est inscrit.

Les familles pouvant bénéficier d'une inscription à l'accueil de loisirs doivent justifier :

- Un des deux parents est domicilié sur la commune de La Trinité.
- L'enfant est scolarisé à La Trinité
- La famille est domiciliée sur le territoire du SIVOM mais justifie d'une demande écrite auprès du SIVOM.
- La famille bénéficie d'une dérogation exceptionnelle et est appliquée une tarification exceptionnelle.

L'inscription aux accueils périscolaires est mensuelle, elle est reconduite par tacite reconduction si aucune annulation n'est demandée par la famille. La demande d'annulation doit être faite 15 jours avant la date d'annulation directement auprès du SIVOM au palais des sports. Pour l'étude la famille a le choix d'inscrire l'enfant pour 2, 3 ou 4 soirs.

Il est important que la famille dépose son enfant à l'accueil auprès de l'équipe d'encadrement afin d'établir un contact et transmettre si nécessaire les informations importantes.

Il est impératif de connaître l'identité de la personne qui récupère l'enfant (le soir, ou lors de la pause méridienne si nécessaire exceptionnellement). Cette dernière doit obligatoirement figurer sur la liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant et présenter une pièce d'identité.

Dans le cas contraire le représentant légal doit prendre contact avec les services du SIVOM au Palais des Sports. *(Les demandes faites par téléphone ne seront pas prises en compte).*

Pour les élèves de maternelles il est impératif de n'autoriser que des personnes âgées de plus de 10 ans.

Les retards répétés des familles pourront justifier d'une exclusion.

Une charte du vivre ensemble est fournie à chaque famille au moment de l'inscription et téléchargeable sur le site de la mairie de la Trinité. Il est impératif que les parents lisent et discutent avec leurs enfants de cette charte qui fixe les règles de base du bien vivre ensemble au sein des accueils.

En fonction des entorses au règlement qui seront relevés dans le cadre du fonctionnement, l'enfant et sa famille seront informés par téléphone dans un premier temps, si aucune amélioration n'est constatée et que de nouveaux faits surmenés, l'enfant et sa famille seront convoqué lors d'un entretien en présence du responsable de l'accueil et du coordinateur. Si l'enfant persiste une exclusion temporaire dans un premier temps sera envisagée puis une exclusion définitive en fonction de la gravité des faits.

Sécurité et santé

Sécurité :

Les accueils périscolaires déclarés auprès des services de la direction départementale jeunesse et sports sont soumis à des règles strictes.

Ils doivent être déclarés au moins deux mois avant l'ouverture.

L'équipe d'encadrement doit être constituée d'un responsable qui sera diplômé à minima du BAFD (brevet d'aptitudes aux fonctions de directeur) ou d'un BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse éducation populaire sport) ou d'un titre équivalent.

Les locaux doivent être conformes à l'accueil collectif de mineurs et de fait bénéficier d'une commission de sécurité valide et d'une assurance du bâtiment contracté par la commune, le nombre de personnes accueillis doit être en cohérence avec le chiffre autorisé.

Deux fois par an le responsable organisera en concertation avec les services municipaux des exercices incendies afin de vérifier l'état de fonctionnement des équipements et préparer les équipes et les enfants à une éventuelle intervention.

Enfin, dans le cadre du plan Vigipirate un exercice attentat sera organisé une fois par an dans chaque accueil. A ce titre, les équipes seront informées en amont de la conduite à tenir en cas d'incidents et un système d'alerte (H call, Cornes de brumes...) sera fourni à chaque responsable.

Un bilan des actions en matière de sécurité sera établi en cours d'année et transmis aux services municipaux concernés.

Santé :

Les enfants bénéficiant d'un protocole alimentaire individualisé devront être suivi par l'équipe d'animation dans le strict respect du dit protocole.

Chaque responsable d'accueil devra impérativement assister à la réunion PAI organisée par l'établissement scolaire accueillant l'enfant, transmettre les informations nécessaires à son équipe d'animation, s'assurer de la périodicité de l'ordonnance et de la trousse de médicaments le cas échéant.

Le respect de la confidentialité des informations transmises lors de ces temps devra être scrupuleusement assuré par les agents.

En cas de traitements médicaux exceptionnels, ils seront administrés à l'enfant uniquement sur présentation d'une ordonnance.

Les médicaments devront correspondre à la prescription médicale et être dans leurs emballages d'origine avec la note posologique.

La famille est responsable du suivi des vaccinations des enfants et doit fournir lors de l'établissement du dossier d'inscription une attestation médicale certifiant que les enfants sont à jour de leurs vaccinations.

Communication

Avec les familles

Afin de mieux communiquer avec les familles autour des projets mis en œuvre, des activités proposées, des équipes d'animation il sera mis en place :

- Un panneau d'affichage périscolaire contenant les informations suivantes :
 - Horaires d'accueil et numéro de téléphone
 - Programme d'activités et projets en cours
- Des temps d'échanges informels lors des temps d'accueils avec les parents de façon individuelle
- Une réunion d'informations familles en début d'année scolaire + présentation du projet pédagogique
- Deux réunions une en fin d'année civile et une en fin d'année scolaire pour échanger avec les parents d'élèves délégués sur le fonctionnement de l'accueil et les projets en cours.
- Des flash infos envoyés par mail aux familles
- Des temps de rencontres et d'échanges conviviaux (expositions, spectacles de fin d'année, goûters partagés...)
- Une mise à disposition de l'équipe à des événements organisés par les associations de parents d'élèves

Avec les enseignants

Il est essentiel de favoriser le dialogue et la discussion afin d'établir une relation de confiance favorisant les actions Co éducatives avec l'équipe enseignante.

Aussi, le responsable du temps périscolaire programmera une réunion d'échanges et de cadrage en début d'année scolaire, puis il participera à chaque conseil d'écoles et favorisera une relation d'échanges avec le directeur d'école et cela dans le but de mieux communiquer sur le comportement de certains enfants, les projets en cours ou les informations particulières et les PAI.

Pour se faire établir une bonne communication et d'agir en bonne intelligence avec l'équipe enseignante et notamment le directeur d'école est primordial. Echanger autour de l'utilisation des locaux, du comportement des enfants ... se fera par le biais de temps de courte réunion soit programmée lors des temps de décharge du directeur soit lors de temps informels en fonction de l'urgence.

Enfin, en fonction du projet d'école et de la volonté ou non de l'équipe enseignante de développer le projet en complémentarité lors des temps périscolaire il sera possible de développer un projet autour d'un objectif commun à travers la mise en place de réunions d'échanges trimestrielle entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation.

Avec le SIVOM

Il est important que le responsable périscolaire transmette toute information importante à sa hiérarchie. Les animateurs devront également en faire de même avec leur responsable.

L'animateur autant que le responsable devront également véhiculer durant et en dehors de leur temps de travail une image conforme à celle que le SIVOM souhaite représenter auprès des familles et des élus.

Avec la mairie

Les relations avec les services municipaux doivent être cordiaux et respectueux et doivent se situer dans le champ de la collaboration afin d'apporter des solutions à d'éventuels problèmes et servir l'intérêt de l'enfant et l'intérêt général.

Un contact privilégié sera établi avec les élus en charge de la délégation enfance jeunesse et éducation, ils seront associés à tous les projets mis en œuvre dans le cadre des temps périscolaires, sollicités pour des questions de développement de projets et invités aux manifestations proposées.

Des demandes techniques ou un appui logistique pourront être régulièrement sollicités auprès des services concernés.

Avec les agents mis à disposition

La mairie de La Trinité met à disposition des activités organisées par le SIVOM des agents de service déclarés sur la fiche complémentaire des accueils périscolaires chargés de la préparation et du service des repas, et des ATSEM chargées d'encadrer les enfants durant le temps méridien, déclarées également sur la fiche complémentaire.

Une fiche de poste est établie par les services de la mairie et transmise à chaque agent en amont de son contrat. Les ATSEM signe un contrat de mise à disposition avec le SIVOM qui définit les tâches et missions à réaliser durant le temps de mise à disposition ainsi que la durée de leur pause.

Conformément aux axes du projet pédagogique, il est indispensable que les agents mis à disposition du fonctionnement du temps périscolaire agissent dans le strict respect des objectifs du projet pédagogique et du rôle et missions qui y sont définis.

Période d'observation :

Pour mettre en œuvre ce projet, une période d'observation sera mise en place par le directeur en début d'année scolaire. Cette période qui aura lieu du 2 au 20 septembre 2019 consistera à poser les bases du fonctionnement (règles de vie, jeux de connaissances, repères spatiaux temporels, projets d'activités) tant pour les enfants accueillis que pour les adultes responsables de l'encadrement.

Elle permettra au responsable de l'accueil d'établir un diagnostic et de décider en équipe au terme de cette période d'observation, l'orientation des projets d'activités à mettre en œuvre sur l'année scolaire, en se concertant avec l'équipe enseignante et les autres partenaires (restauration, ...) et ainsi proposer des projets d'activités cohérents et en adéquation avec les besoins du public.

- Permettre de mieux connaître les enfants, et les adultes œuvrant au sein de l'accueil périscolaire
- Poser le cadre de fonctionnement se concerter avec les enfants pour construire les règles de vie
- Dialoguer avec les différents partenaires afin d'agir à partir d'un socle commun
- Proposer des objectifs pédagogiques à développer sur l'année scolaire

Les projets spécifiques

Animateurs ressources

Objectifs :

- Permettre à chaque enfant de pouvoir être initié à la pratique d'une activité encadrée par un animateur expert dans le domaine.
- Favoriser la découverte de nouvelles pratiques.

Le projet :

Le projet animateur ressources est un projet proposé durant les temps méridien sur les écoles élémentaires de la commune de La Trinité.

Ce projet consiste à favoriser la découverte d'une pratique culturelle, sportive, artistique ou scientifique à travers la compétence spécifique d'un animateur.

Il a pour but de contribuer à l'épanouissement de tous en permettant à chacun l'accès à des activités diversifiées.

Au moment du recrutement annuel des vacataires intervenant sur les temps périscolaires, les animateurs mobiles et possédant une compétence particulière sont invités à en informer la direction du service enfance jeunesse.

Les activités

Les compétences existantes chez les animateurs sont diverses. Les compétences recherchées pour enrichir le projet et lui permettre d'évoluer sont :

- Théâtre, sports, vidéos, photos, sports, arts plastiques, danse, activités scientifiques...

Ces ateliers menés par les animateurs ressources permettront aux enfants de s'essayer à de nouvelles pratiques.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, un budget spécifique sera prélevé sur chaque budget de fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires.

Par ailleurs les animateurs ressources comptent dans le taux d'encadrement de l'accueil.

L'animateur ressource débute en premier avec le groupe d'enfants désireux de participer à son activité. Il est important que l'enfant qui choisit de participer à l'activité suive l'activité sur plusieurs séances.

Chaque animateur ressource rédige un projet d'activités sur un nombre de séances définies. Ce projet comporte des objectifs pédagogiques, un déroulement et un aboutissement.

A la fin de l'année scolaire un événement sera proposé aux familles et permettra de valoriser le travail des équipes et les réalisations des enfants.

Midi sportif en sortie

Objectifs :

- Favoriser la pratique et la découverte d'activités sportives encadrées par un animateur spécifique.
- Favoriser les rencontres et échanges en dehors de l'enceinte de l'école.

Durant le temps méridien du périscolaire, le service enfance propose pour chaque accueil élémentaire une sortie à connotation sportive encadrée par un animateur sportif et animateur référent de l'équipe d'animation et un coordonnateur.

L'intérêt de ce projet est principalement de donner la possibilité aux enfants participants de sortir de l'enceinte de l'école, manger un pique-nique et utiliser les infrastructures de la commune de La Trinité, voire de rencontrer autour d'activités sportives les enfants d'autres écoles de la commune.

Ces sorties sont organisées à raison d'une fois par mois par école en dehors de l'enceinte de l'école en complémentarité du projet animateurs ressources par l'animateur spécialisé dans le sport.

Type d'activités proposées :

- Pétanque
- Hockey
- Tennis ballon
- Babington Etc...

Un projet est proposé et rédigé pour chaque période dans le cadre des projets animateurs ressources.

Les projets du service

Les projets de service sont les projets ayant une dimension à l'échelle communale et qui sont menés sur chacune des écoles. Ils marquent les temps forts de l'année scolaire et répondent aux objectifs généraux du projet éducatif. Ils peuvent être proposés sur différents temps d'accueils comme la pause méridienne ou le temps périscolaire du soir.

Objectifs :

- Participer à l'acquisition de notions de citoyenneté, prendre conscience de ses droits et de ses devoirs.
- Participer à des projets en partenariat avec la ville de La Trinité.
- Favoriser la mise en œuvre de projets en lien avec les structures communales existantes (Médiathèque...)
- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, du respect et de la tolérance.
- Favoriser la découverte de la culture, développer les capacités artistiques et créatives à travers la pratique d'activités culturelles et artistiques.
- Favoriser la découverte de son environnement proche.
- Participer au développement du respect de l'environnement et à sa protection.

Pour l'année 2019/2020 :

Chaque responsable d'accueils périscolaires fera le choix en concertation avec son équipe d'animation et en corrélation avec les constats observés en début d'année scolaire de développer un à deux projets suivants :

- Entre le 2 septembre 2019 et le 7 novembre 2019 : projets autour des 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfants. Partenariat avec les FRANCAS. **Aboutissement le 20 novembre**
- Entre le 4 novembre et le 20 décembre : Projet autour des fêtes de fin d'année + partenariat avec la commune. **Aboutissement le 5 décembre**
- Entre le 7 janvier et le 6 mars : projet autour de la SNECR semaine nationale d'éducation contre le racisme. **Aboutissement le 21 mars**
- Entre le 9 mars 11 mai : Projet arts plastiques. **Aboutissement entre le 29 mai et le 18 juin vernissage le 29 mai** et exposition sur 3 semaines.
- Entre le 18 mai et le 26 juin : projet développement durable.
- Aboutissement projet animateur ressources + goûter partager **le 15 Mai 2020**

Les projets clubs

Objectifs :

- Favoriser la pratique d'une activité sur une durée de temps défini
- Favoriser l'implication et la participation des enfants à un projet dans sa totalité
- Favoriser la pratique d'un atelier, susciter la curiosité et l'engouement.

Dans chaque équipe d'animation les animateurs qui le souhaitent pourront développer un projet sur une période appelé « projet club ».

Ces projets consistent à proposer aux enfants souhaitant s'investir dans un projet ciblé et mené sur un nombre précis de séances avec une finalité par période.

- Exemple un club lecture
- Exemple un club journal de l'école
- Exemple un club photos
- Exemple un club vidéo
- Exemple un club théâtre etc...

L'animateur s'investissant dans ce type de projets devra bénéficier d'une aptitude particulière à accompagner ce projet et travailler ses séances d'animation de façon pointue contrairement aux animateurs intervenants sur d'autres projets de l'accueil.

A chaque fin de période il présentera un aboutissement de son projet exemple représentation théâtrale, gazette de la période...)

Il pourra proposer ce projet à plusieurs groupes par exemple pour les 6/8 ans et pour les 8/11 ans afin de pouvoir au mieux son projet aux tranches d'âge.

Enfin l'animateur devra remplir la fiche projet spécifique au projet club.

Dans le cadre de ces projets clubs des partenariats pourront être envisagés comme par exemple avec la médiathèque de La Trinité que les écoles du centre-ville peuvent utiliser à raison d'une fois par semaine.

Les projets thématiques

Objectifs :

- Favoriser la pratique d'activités ludiques
- Développer la créativité et l'imaginaire
- Favoriser la rencontre et le mieux vivre ensemble, le respect de l'autre et l'apprentissage des règles.

Les animations thématiques sont les animations proposées par des animateurs en fonction de la thématique de la période défini par l'équipe de direction.

Elles permettent de proposer aux enfants des activités variées favorisant la découverte d'une nouvelle activité sportive, manuelle, jeux de société, petits jeux ou grands jeux etc... autour d'un thème ludique sur une période et la mise en œuvre d'un grand jeu en fin de période pour un moment convivial avec l'ensemble de l'équipe.

Les projets espace ludique

Objectifs :

- Proposer des espaces de jeux permettant à l'enfant de jouer librement.
- Favoriser le partage, l'entraide et le respect des règles et du matériel.

L'espace ludique est une animation mise en place par un ou des animateurs permettant aux enfants de pouvoir jouer librement en fonction de leur envie au sein d'un espace aménagé avec différents ateliers en circulation libre.

Exemple :

L'animateur installe une table avec des feuilles et feutres, un coin lecture, un coin jeu de société dans une salle.

Les enfants se rendent librement sur l'un ou l'autre coin aménagé et l'animateur n'intervient pas sur ses choix mais il se rend disponible pour jouer avec, faire avec aider etc...

Les projets inter écoles

Objectifs :

- Favoriser la rencontre et l'échange avec les enfants des autres écoles
- Favoriser la prise de conscience de son appartenance à un territoire
- Favoriser la connaissance de son environnement proche et immédiat.

Chaque responsable périscolaire peut organiser un projet en partenariat avec une autre école :

Exemple : Rencontres et petits jeux autour d'un pique-nique sur un temps de pause méridienne entre deux écoles avec une animation autour de l'aquarelle en plein air.

Accueil des enfants différents

Suite à une réponse d'appel à projet de la CAF, le SIVOM Val De Banquière a fait le choix de renforcer et de développer l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur les structures d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Objectifs du projet :

- Maintenir et améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap
- Répondre aux besoins des familles
- Améliorer les conditions d'accueil
- Sensibiliser tous les enfants au handicap
- Favoriser l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap.

Ce projet permet aux enfants d'accéder à un accompagnement adapté pour mieux communiquer avec les autres, s'exprimer et s'amuser.

Mais aussi d'accéder aux activités de loisir proposées au sein et hors des différentes structures du SIVOM Val De Banquière.

Les publics visés :

Ce projet s'adresse aux enfants ayant :

- Un PAI
- Des troubles du comportement
- Un handicap ponctuel
- Un handicap reconnu par la MDPH

Animateurs référents :

Pour se faire un groupe d'animateurs référents bénéficiant d'une formation en interne sont mis à disposition afin d'accompagner les enfants en situation de handicap dans leur quotidien, de sensibiliser les autres enfants présents sur les structures mais aussi les équipes.

En pratique :

Projet de service : « Droit de l'enfant »

Projet animateurs ressources :

Sur l'école Vira Souléu une éducatrice du service des sports intervient partiellement dans l'année afin de proposer des activités spécifiques dans le domaine du sport.

Un animateur sportif intervient durant l'année sur quelques accueils du soir afin de proposer des activités ludiques et innovantes.

Projets club :

Un petit club lecture sera monté par une animatrice sur l'école afin de permettre à chaque enfant de laisser place à la fabulation et à leur imagination.

- Création de carte membre.
- Lecture de Contes selon la thématique.
- Création d'un petit Contes.

Projets thématiques de vacances en vacances :

- Magie et sorcellerie (Octobre-Novembre) ;
- Les émotions ;
- L'art ;
- Les pirates ;
- Les savants fous.

Evaluation

L'évaluation est construite en fonction des objectifs ciblés dans le cadre du projet pédagogique et s'évalue au moyen de critères et d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Cette évaluation sera enrichie des évaluations des projets d'activités.

Qu'est c qui est évalué ?	Qui évalue ?	Quand ?	Comment ?	Où ?
Les objectifs généraux du projet pédagogique	Le directeur et le coordinateur périscolaire	Une fois par trimestre	Par le biais d'entretien individuel et au moyen d'une grille établie en concertation entre le directeur et le coordinateur	Au bureau du service enfance de la Trinité
Les relations avec le service restauration	Le directeur et le coordinateur	Une fois par trimestre	A travers la mise en place d'une grille d'évaluation de la qualité des relations et de la mise en œuvre du temps	Au bureau du service enfance de la Trinité
Les locaux mis à disposition	Le directeur et le coordinateur		A travers les retours des équipes et observations	Au bureau du service enfance de la Trinité
Les relations avec l'équipe enseignante	Le directeur et le coordinateur	Une fois par trimestre lors d'un rendez-vous ou d'une réunion inter disciplinaire	A travers la qualité de la relation entre les deux équipes éducatives A travers le nombre de projets transversaux mis en œuvre	A l'école Vira Souleù
L'équipe d'animation	Le directeur	En décembre 2019 En mai 2020	A travers l'assiduité et la ponctualité de l'équipe A travers le nombre de personnes ayant été formées au cours de l'année Au moyen d'une grille d'évaluation	A l'école Vira Souleù

Les projets spécifiques				
Les projets de service	Les animateurs référents du projet	En décembre 2019 et en juin 2020	A travers le nombre de projets mis en œuvre La qualité des projets l'impact...	A l'école Vira Souleù
Les projets inter écoles	Les directeurs et les animateurs.	Tout au long de l'année	Nombre de projets mis en œuvre Utilisation des infrastructures environnantes Retour des enfants	A l'école Vira Souleù
Le vivre ensemble dans l'école	Le directeur et les animateurs	Tout au long de l'année	Les enfants ont-ils compris le fonctionnement Respecte t'il les règles Nombre d'enfants dont les familles ont été convoquées à un entretien Au moyen du cahier de liaison.	A l'école Vira Souleù
La sécurité et la santé des enfants	Le directeur et les animateurs	Tout au long de l'année	Au moyen du cahier d'infirmierie	A l'école Vira Souleù
Les projets espace ludique	La directrice et les animateurs	A chaque fin de période de vacances à vacances	Les outils d'évaluation des projets d'activités	A l'école Vira Souleù